



Syndicat S.I.M.P.L.E.S.
c/o Thierry THEVENIN
11, Mercin 23420 MERINCHAL

Mérinchal, 20 décembre 2013

à M. Jean-Paul DENANOT, Président de la Région Limousin et Sénateur de la Creuse,
M. Jean-Jacques LOZACH, Président du Conseil général de la Creuse,
Mme Renée NICOUX Sénateur de la Creuse,
M. Michel VERGNIER, Député de la Creuse,
Mme Cécile CREUZON, maire de Chambon-sur-Voueize,
Mme Elisabeth HENRY, maire de Auges,
M. Jean-Baptiste ALANORE maire de Bord-St-Georges,
M. Rémy BODEAU, maire de Lussat,
M. Maurice JOLICARD maire de Lépaud,
M. Bernard ROUCHON, maire de Sannat,
M. Gabriel ROUCHON, maire de Tardes

Objet : Lettre ouverte aux élus à propos du *permis de Villeranges* (23)

Madame, Messieurs les élus,

C'est en tant que producteur-cueilleur creusois de plantes médicinales et porte-parole des producteurs du Syndicat S.I.M.P.L.E.S. que **je vous écris aujourd'hui pour vous exprimer notre inquiétude et vous soumettre notre position au sujet des travaux de prospection minière entrepris en Creuse, près de Chambon-sur-Voueize, par la société COMINOR à la suite du *Permis de Villeranges*.**

Le Syndicat SIMPLÉS qui rassemble des producteurs de plantes aromatiques et médicinales de tous les massifs de France est très sensible aux phénomènes de pollution qui dégradent ou pourraient dégrader nos régions françaises.

En octobre 2011, lors de la « Fêtes des Simples » sur l'île de Vassivière, nous avons pu partager avec les milliers de personnes venues de toute la région et au delà, notre souci d'œuvrer pour un environnement qui soit en accord avec notre cahier des charges, c'est à dire à l'abri des pollutions majeures et dans le respect des écosystèmes.

Nous avons la chance en Limousin de profiter d'un environnement encore relativement préservé et qui constitue d'ailleurs sans doute l'atout majeur pour l'attractivité et l'avenir régional. **La qualité actuelle des prairies, du bocage, des cours d'eau du secteur sont la garantie de pouvoir pratiquer une agriculture saine et durable qui est en parfaite adéquation avec les principes et les orientations agro-écologiques de la future loi d'avenir agricole.**

En ce qui concerne notre filière, le secteur concerné par cette prospection est d'un très grand intérêt au niveau floristique^[1]. Ce secteur représente donc un potentiel important au niveau de la cueillette

ou de la culture de plantes médicinales de très grande qualité, pour les producteurs locaux installés ou à venir ; car si j'ai inauguré, de manière assez marginale, l'activité de cueillette et de culture des plantes médicinales il y a un peu plus 25 ans dans le département, nous sommes aujourd'hui en nombre sans cesse croissant à la pratiquer ou vouloir, et ce sur l'ensemble du Limousin comme des autres régions françaises.

Les plantes médicinales sont un patrimoine en plein devenir, tant de par l'intérêt croissant que lui témoigne un large public que par le fait qu'elles représentent une ressource locale précieuse pour un usage médicinal de première intention, peut-être demain cruciale pour une population potentiellement et particulièrement exposée au phénomène du désert médical.

Nous pensons que ce projet représente une menace réelle pour ce patrimoine et par conséquent pour la sécurité sanitaire des populations locales.

De plus, les 13 réponses (dont une large majorité négatives) récoltées lors de l'enquête publique - relativement discrète - de cet été ne nous ne semblent pas valider l'opportunité d'un tel permis, et encore moins refléter l'accord de la population concernée.

En conséquence, au nom des producteurs du Syndicat SIMPLES et tout particulièrement celles et ceux du Limousin, je vous demande expressément de ne pas permettre la continuation de cette prospection et même d'œuvrer à instituer un moratoire sur ce permis, avant d'engager avec tous les Creusois un véritable débat public sur l'opportunité, les perspectives et les risques d'un tel projet.

Nous vous prions de croire, M. le Député, M. le Président du Conseil général, M. le président de Région et Madame et M. les Sénateurs, les Maires en notre détermination écologique.

Mérinchal, le 20 décembre 2013,

Pour les SIMPLES,
Thierry THEVENIN

[1] La réserve naturelle de l'étang des Landes témoigne indubitablement au premier chef de cette richesse naturelle.